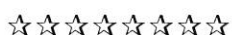


Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soient jointes au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation pour la Commune.

Le budget primitif de la Commune voté le 13 avril 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il doit être voté en équilibre et doit dégager des ressources suffisantes du fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements.

La commune ne peut pas emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissement.



1. Fonctionnement

Les charges à caractère général comprennent notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, ...), sont estimées à 468 568,00 € soit 33,01 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont évaluées à 398 756,00 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 28,09 % des dépenses de fonctionnement ($398\,756,00 / 1\,419\,574,00 * 100$)

Titulaires	Au 1er janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021
Catégorie B	1 rédacteur TC	1 rédacteur TC
Catégorie C	2 adjoints administratifs TNC	2 adjoints administratifs TNC
Catégorie C	1 adjoint d'animation TNC	1 adjoint d'animation TNC
Catégorie C	2 adjoints techniques TC	2 adjoints techniques TC
Catégorie C	1 adjoint technique TP (6/7)	1 adjoint technique TP (6/7)
Catégorie C	2 adjoints techniques TNC	2 adjoints techniques TNC
Catégorie C		1 adjoint technique PCP 2 ^{ème} cl TC
Catégorie C	1 ATSEM PCP 2 ^{ème} cl TNC	1 ATSEM PCP 2 ^{ème} cl TNC
Non Titulaires	Au 1er janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021
Contrats aidés CUI CAE / CEC	2	2

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » est estimé à 78 049,00 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations. Il représente 5,50 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 7 234,00 €. Les intérêts de la dette représentent 0,51 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxe sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de

fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,... ainsi que l'excédent reporté de 2020 d'un montant de 714 559,00 €.

Recettes de fonctionnement	
Produits des services	36 250,00 €
Impôts et taxes	277 812,00 €
Dotations et participations	257 244,00 €
Autres produits de gestion courante	108 638,00 €
Atténuations de charges	21 716,00 €
Produits financiers	3,00 €
Produits exceptionnels	3 352,00 €
Résultats reportés	714 559,00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 419 574,00€
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	468 568,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	398 756,00 €
Autres charges de gestion courante	78 049,00 €
Charges financières	7 234,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Dotations Amortissements et provisions	14 130,00 €
Virement à la section d'investissement	442 837,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 419 574,00€

Le conseil municipal adopte les taux d'imposition du foncier non bâti (93,37 %) et du foncier bâti (44,47 %). Ce dernier taux comprend la part du département à hauteur 20,48 % permettant ainsi de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation.

Le budget 2021 s'équilibre 1 419 574,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

2. Investissement

Au 31 décembre 2020, des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 119 400,00 € sont reportés au budget primitif 2021, à savoir : 13 000,00 € pour les logiciels Mairie et les matériels, mobiliers ou autres, 10 000,00 € pour des travaux de réfection à la Briqueterie, 6 000,00 € pour les travaux d'étanchéité de l'Église, 6 000,00 € pour des travaux de voirie 2021, 7 800,00 € pour la piste Forestière « le Best - les Martinanches », 18 000,00 € pour les travaux sur le bâtiment de la gendarmerie, 25 000,00 € pour les travaux de sécurité dans le bourg, 33 600,00 € pour l'acquisition de divers terrains et de complément d'éclairage public au Crohet.

En 2021, la commune poursuivra les investissements avec les principaux projets suivants :

- École numérique rurale : ordinateurs et tableaux numériques,
- Travaux de réfection du mur et de la clôture du jardin public et acquisition de jeux,
- Travaux d'étanchéité à l'Église et sécurité autour du bâtiment,
- Travaux de voirie communale 2021,
- Travaux connexes à LARDIALLET et à HEURS,
- Divers matériels : citerne d'eau, panneaux, logiciels, purificateur d'air, tapis de judo ...
- Travaux d'éclairage public au Crohet, Lardiallet, LED et acquisition d'illuminations,
- Acquisition d'une remorque pour les services techniques,
- Travaux de piste forestière du Best aux Martinanches,
- Travaux sur le bâtiment de la Gendarmerie,
- Aménagements pour assurer la sécurité dans le bourg,
- Adressage des hameaux,
- Étude sur le devenir de l'immeuble de Madame LEGROS.

Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers la section d'investissement (chapitre 021), à hauteur de 442 837,00 € est réalisé afin de financer ces opérations.

Des recettes d'équipement (subventions), financières (FCTVA, compte 1068, taxe d'aménagement) sont attendues et des opérations d'ordre doivent être réalisées (amortissements).

Il n'y a pas de restes à réaliser (recettes non encore encaissées) à reporter au budget primitif 2021.

Un solde d'exécution positif de 85 055,00 € doit être reporté.

Recettes d'investissement	
Subventions d'équipement (dont 0,00 € de restes à réaliser)	51 989,00 €
- Subvention Département : Voirie Piste forestière : 2 405,00 € → soit 2 405,00 €	
- Subvention FEADER : Voirie Piste forestière : 49 584,00 € → soit 49 584,00 €	
Opérations réelles : FCTVA, TA	44 931,00 €
Affectation C / 1068	34 346,00 €
Amortissements	14 130,00 €
Virement de la section de fonctionnement	442 837,00 €
Résultat reporté	85 055,00 €
Total des recettes d'investissement	673 288,00€
Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles (dont 11 000,00 € de restes à réaliser)	39 000,00 €
Logiciels Mairie : 10 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Voirie communale 2021 : frais d'études et d'insertion : 6 000,00 € (dont 6 000,00 € de restes à réaliser), Piste forestière Les Martinanches : frais d'études et d'insertion : 3 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Immeuble LEGROS : Frais d'études : 20 000,00 €	
Immobilisations corporelles (dont 50 000,00 € de restes à réaliser)	171 000,00 €
Autres matériels Incendie : 6 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Matériel de bureau et informatique : 7 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Mobilier : 5 000,00 €, Autres : 10 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), École numérique rurale : 13 000,00 €, Matériel de transport et autres pour les services techniques : 25 000,00 €, Briqueterie : 10 000,00 € (dont 10 000,00 € de restes à réaliser), Église : 20 000,00 € (dont 6 000,00 € de restes à réaliser), Jardin public (Travaux et Jeux) : 25 000,00 €, Gendarmerie : 25 000,00 € (dont 18 000,00 € de restes à réaliser), Sécurité dans le bourg : 5 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Adressage des hameaux : 20 000,00 €	
Immobilisations en cours (dont 24 800,00 € de restes à réaliser)	303 200,00 €
Voirie communale 2021 : 160 000,00 €, Piste forestière les Martinanches : 76 200,00 € (dont 4 800,00 € de restes à réaliser), Sécurité dans le bourg : 30 000,00 € (dont 20 000,00 € de restes à réaliser), Travaux connexes à LARDIALLET : 11 000,00 €, Travaux connexes à HEURS : 26 000,00 €	
Dépenses financières C / 1641	13 000,00 €
Autres établissements publics	13 488,00 €
ONA (dont 33 600,00 € de restes à réaliser) : Frais études divers : 10 000,00 €, Participations SIEG : 25 600,00 € (dont 600,00 € de restes à réaliser), Terrains DEJOUX : 2 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Terrain CARRIER : 31 000,00 € (dont 31 000,00 € de restes à réaliser), Terrain Verger : 5 000,00 € Immeubles de rapport : 12 000,00 €, Autres constructions : 10 000,00 €, Sécurité Incendie : 10 000,00 €, Autres immobilisations (dont panneau) : 15 500,00 €, Divers travaux : 7 500,00 €, autres installations : 5 000,00 €	133 600,00 €
Total des dépenses d'investissement	673 288,00€

Le budget 2021 s'équilibre à 673 288,00 € en dépenses et recettes d'investissement et il n'y a pas de recours à l'emprunt.

Le présent budget tel qu'il est présenté est adopté. Présents : **13**, Contre : **00** Abstentions : **00** Pour : **11 + 02 procurations**

☆☆☆☆☆☆☆☆

Emprunts

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 (concernant la dette bancaire uniquement) est de 242 444,60 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit 242 444,60 / 541 = 448,14 € par habitant.



Le Maire – Nathalie SESSA